

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE MÉGANTIC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
CANADA

SESSION
ORDINAIRE

À une session ordinaire du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic de la Municipalité régionale de comté des Appalaches, tenue à huit clos le lundi 6 avril 2020, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 00 minute, à laquelle sont présents :

-2020-
AVRIL LE 6

Madame la Mairesse
Mesdames les conseillères
Messieurs les conseillers

Isabelle Gosselin

- 1- Jean-Sébastien Bergeron
- 2- Christina Pinard
- 3- Jean-Guy Levasseur
- 4- Bruno Martin
- 5- Lynda Marceau
- 6- Marc Baillargeon

Absent :

Tous membres du conseil et formant quorum.
Sous la présidence de la mairesse, madame Isabelle Gosselin.
Madame Cynthia Gagné, directrice générale, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : Mot de bienvenue

La mairesse, madame Isabelle Gosselin, constate le quorum à 19 heures et 00 minute. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par la mairesse, madame Isabelle Gosselin, à tous les conseillers.ères et aux personnes présentes, suivi par la pensée du jour.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-04-6715

Il est proposé par : Madame Lynda Marceau

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à affaires nouvelles.

1. Bénédiction bateaux 2020.
2. Comité ressource humaine.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la session du 2 mars 2020 de la Municipalité de Beaulac-Garthby au moins quarante-huit heures (48 heures) avant la tenue de la présente,

20-04-6716

Il est proposé par: Monsieur Bruno Martin
Et résolu d'en faire l'adoption

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

CORRESPONDANCE

20-04-6717

Il est proposé par: Monsieur Marc Baillargeon

Que les membres du conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby, ayant pris connaissance de la liste de correspondance déposée par la directrice générale, madame Cynthia Gagné,

Que la directrice générale, madame Cynthia Gagné, dispose de la correspondance selon les instructions du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil en a vérifié la conformité avec le budget et les résolutions adoptées;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

20-04-6718

Il est proposé par: Monsieur Bruno Martin

Que le préambule de la présente résolution en faisant partie intégrante;

Que la liste des comptes ayant été déposée aux membres du conseil qui en ont pris connaissance et approuvé les déboursés au montant de 251 709.17 \$;

Que les paies hebdomadaires payées soient acceptées.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

RAPPORT MENSUEL DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS.ÈRES

Madame la mairesse ainsi que messieurs et mesdames les conseillers.ères font leur rapport des activités dans les différents départements.

RAPPORT DU DIRECTEUR DES INCENDIES

Monsieur Stéphane Loubier, directeur du Service incendie, dépose son rapport mensuel à tous les membres du conseil qui en prennent connaissance.

SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE,

20-04-6719

Il est proposé par: Monsieur Jean-Sébastien Bergeron

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

ATTRIBUTION DES POSTES DES CONSEILLERS.ÈRES

20-04-6720

Il est proposé par: Madame Christina Pinard

Que à la suite d'une consultation auprès des membres du conseil, la mairesse attribue les postes suivants aux conseillers.ères :

| POSTE | CONSEILLER.ÈRE |
|--------------------------------|-------------------------|
| Voirie et urbanisme | Marc Baillargeon |
| Sécurité publique | Bruno Martin |
| Tourisme et culture | Christina Pinard |
| Aqueduc et égout | Bruno Martin |
| Parc | Jean-Sébastien Bergeron |
| Récupération et vidanges | Jean-Guy Levasseur |
| Lieu d'enfouissement sanitaire | Marc Baillargeon |
| Loisirs et famille | Lynda Marceau |
| Finances | Bruno Martin |
| Promotion industrielle | Jean-Sébastien Bergeron |

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DU COMPOST

20-04-6721

Il est proposé par: Monsieur Marc Baillargeon

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby demande des soumissions pour la cueillette des matières organiques sur son territoire et le transport de celles-ci au site d'enfouissement situé au 318, chemin de la Grande-Ligne à Saint-Rosaire pour la période du 7 mai 2020 au 31 décembre 2020.

Que l'ouverture des soumissions ait lieu au bureau municipal à 14 h 05 le 22 avril 2020.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

APPEL D'OFFRES – FOURNITURE ET TRANSPORT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby prévoit effectuer des travaux de rechargement sur les chemins municipaux à l'été et qu'elle demande des soumissions pour la fourniture et le transport de matériaux granulaires;

ATTENDU QUE les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans les documents qui sont joints à la présente lettre d'invitation;

ATTENDU QU'afin d'être considérées, les soumissions devront être physiquement déposées au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Beaulac-Garthby, située au 96, route 112 à Beaulac-Garthby dans la province de Québec, G0Y 1B0, avant 14 h le 22 avril 2020, et seront ouvertes publiquement le même jour, à 14 h 10 à l'adresse ci-haut mentionnée;

ATTENDU QUE comme toutes les municipalités du Québec, la Municipalité de Beaulac-Garthby a dû adopter une politique de gestion contractuelle qui s'applique au présent contrat. Notamment, toute soumission doit être accompagnée de la déclaration jointe à la présente, dûment complétée et signée devant un commissaire à l'assermentation. L'ANNEXE D décrit, pour information, qui peut agir comme commissaire à l'assermentation au Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

EN CONSÉQUENCE,

20-04-6722

Il est proposé par: Jean-Guy Levasseur

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby demande des appels d'offres sur invitation pour la fourniture et le transport de matériaux granulaires.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

APPEL D'OFFRES – FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby prévoit effectuer des travaux de rechargement sur les chemins municipaux à l'été et qu'elle demande des soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires, le transport des matériaux acquis n'étant pas visé par la soumission;

ATTENDU QUE les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans les documents qui sont joints à la présente lettre d'invitation;

ATTENDU QU'afin d'être considérées, les soumissions devront être physiquement déposées au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Beaulac-Garthby, située au 96, route 112 à Beaulac-Garthby dans la province de Québec, G0Y 1B0, avant 14 h le 22 avril 2020, et seront ouvertes publiquement le même jour, à 14 h 15 à l'adresse ci-haut mentionnée;

ATTENDU QUE comme toutes les municipalités du Québec, la Municipalité de Beaulac-Garthby a dû adopter une politique de gestion contractuelle qui s'applique au présent contrat. Notamment, toute soumission doit être accompagnée de la déclaration jointe à la présente, dûment complétée et signée devant un commissaire à l'assermentation. L'ANNEXE D décrit, pour information, qui peut agir comme commissaire à l'assermentation au Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

EN CONSÉQUENCE,

20-04-6723

Il est proposé par: Madame Lynda Marceau

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby demande des appels d'offres sur invitation pour la fourniture de matériaux granulaires.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

APPEL D'OFFRES – ENROBÉ BITUMINEUX INCLUANT LE TRANSPORT

ATTENDU QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby prévoit effectuer des travaux de voirie sur le chemin du 5e Rang et diverses rues du village, de sorte qu'elle demande des soumissions pour de l'enrobés bitumineux (asphalte) incluant le transport sur SEAO;

ATTENDU QUE les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans les documents;

ATTENDU QU'afin d'être considérées, les soumissions devront être physiquement déposées au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Beaulac-Garthby, situé au 96, route 112, à Beaulac-Garthby dans la province de Québec, G0Y 1B0, avant 14 h le 22 avril 2020 et seront ouvertes publiquement le même jour, à 14 h 20 à l'adresse ci-haut mentionnée;

ATTENDU QUE comme toutes les municipalités du Québec, la Municipalité de Beaulac-Garthby a dû adopter une politique de gestion contractuelle qui s'applique au présent contrat. Notamment, toute soumission doit être accompagnée de la déclaration jointe à la présente, dûment complétée et signée devant un commissaire à l'assermentation. L'ANNEXE D décrit, pour information, qui peut agir comme commissaire à l'assermentation au Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

EN CONSÉQUENCE,

20-04-6724

Il est proposé par: Monsieur Marc Baillargeon

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby demande des appels d'offres sur SEAO pour de l'enrobés bitumineux incluant le transport.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

APPEL D'OFFRES – POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX SUR LE CHEMIN DU 5^e RANG ET DIVERSES RUE DU VILLAGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby prévoit effectuer des travaux de voirie sur le chemin du 5^e Rang et diverses rues du village de sorte qu'elle demande des soumissions pour la pose d'enrobé bitumineux (asphalte);

ATTENDU QUE les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans les documents qui sont joints à la présente lettre d'invitation;

ATTENDU QU'afin d'être considérées, les soumissions devront être physiquement déposées au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Beaulac-Garthby, situé au 96, route 112, à Beaulac-Garthby dans la province de Québec, G0Y 1B0, avant 14 h le 22 avril 2020 et seront ouvertes publiquement le même jour, à 14 h 25 à l'adresse ci-haut mentionnée;

ATTENDU QUE comme toutes les municipalités du Québec, la Municipalité de Beaulac-Garthby a dû adopter une politique de gestion contractuelle qui s'applique au présent contrat. Notamment, toute soumission doit être accompagnée de la déclaration jointe à la présente, dûment complétée et signée devant un commissaire à l'assermentation. L'ANNEXE D décrit, pour information, qui peut agir comme commissaire à l'assermentation au Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

EN CONSÉQUENCE,

20-04-6725

Il est proposé par: Monsieur Bruno Martin

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby demande des appels d'offres sur invitation pour la pose d'enrobé bitumineux sur le chemin du 5^e Rang et diverses rues du village.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

**OFFRE D'EMPLOI – PRÉPOSÉS.ES AU BUREAU D'ACCUEIL
TOURISTIQUE (ouvert à tous, pas seulement aux étudiants.es)**

20-04-6726

Il est proposé par: Monsieur Jean-Sébastien Bergeron

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby procède à un appel d'offres pour l'embauche de deux (2) préposés.es au bureau d'accueil touristique, sachant qu'on doit engager obligatoirement un.e étudiant.e sur les deux.

SALAIRE : 13,10 \$ /heure

NOMBRE D'HEURES : 32 heures/semaine } En alternance
24 heures/semaine }

DURÉE : Du 19 juin au 7 septembre 2020

TÂCHES :

- Accueillir et informer les visiteurs se présentant au bureau d'accueil touristique du parc Bellerive de Beaulac-Garthby;
- Guider les visiteurs vers les sites et/ou les services désirés;
- Faire connaître et promouvoir les lieux, les activités, les événements et les commerces de la région;
- Tenir les statistiques touristiques requises;
- Assurer le maintien de l'ordre, de la sécurité et de la propreté du bureau d'accueil touristique;
- Autres tâches au besoin.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Travailler une fin de semaine sur deux en alternance;
- Bonne maîtrise du français écrit et parlé;
- Bonne connaissance de l'anglais parlé;
- La pause-repas doit être prise sur place et à l'intérieur des heures de travail;
- Les critères de sélection sur lesquels les candidats.tes seront évalués sont la présentation, l'expérience, la personnalité, les connaissances et l'intérêt.
- Connaissance et capacité de promouvoir les lieux, les activités, les événements et les commerces de la région.

Toute personne intéressée devra faire parvenir sa candidature accompagnée de son curriculum vitae avant le 20 avril 2020 à 16 h 30.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Je, soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale, atteste que les élus.es suivants.es ont déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires :

- Christina Pinard
- Jean-Sébastien Bergeron

NOMINATION COMITÉ JEUNESSE

ATTENDU la mise en place du projet de consultation publique « Stratégie jeunesse en milieu municipal 2020 » sur tout le territoire de la MRC des Appalaches pour les jeunes de 15 à 29 ans ;

ATTENDU l'importance pour les municipalités de soutenir cette initiative pour en maximiser les retombées ;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Beaulac-Garthby d'encourager l'implication citoyenne chez ses jeunes;

ATTENDU que cette démarche de consultation permettra de mieux connaître les besoins, les enjeux et les attentes des jeunes pour le développement futur de la municipalité et de la région;

EN CONSÉQUENCE,

20-04-6727

Il est proposé par: Madame Christina Pinard

Que mademoiselle Katarina Rouleau soit déléguée par la Municipalité pour participer aux travaux du comité Jeunesse qui sera mis en place dans le cadre du projet « Stratégie jeunesse en milieu municipal 2020 ».

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

DIRECTIVES TEMPORAIRE DE MESURES EN CAS DE PANDÉMIE

ATTENDU QUE l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail ;

ATTENDU QUE tout employé.e a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent dans son milieu de travail ;

ATTENDU QUE l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié le 11 mars 2020 de pandémie la COVID-19;

ATTENDU QUE la COVID-19 se transmet notamment par le contact étroit avec une personne infectée ou lors du contact des mains avec des surfaces infectées;

ATTENDU QUE l'employeur souhaite prévenir la propagation de ce virus au sein de son organisation;

EN CONSÉQUENCE,

20-04-6728

Il est proposé par: Monsieur Jean-Guy Levasseur

Que l'employeur adopte la présente Directive temporaire de mesures en cas de pandémie.

- Tout.e employé.e a l'obligation de prendre les mesures préventives sur les lieux du travail pour éviter la propagation de la COVID-19, comme conseillé par la direction générale de la Santé publique;
- Les employés doivent prendre les moyens raisonnables pour maintenir une distance d'un mètre entre eux;
- En cas de maladie, les employés sont requis de ne pas se présenter au travail;
- L'employé.e doit faire une déclaration obligatoire à l'employeur s'il ressent la présence de symptômes de la COVID-19.
- L'employé.e doit faire une déclaration obligatoire à l'employeur s'il est en contact avec une personne atteinte par la COVID-19 ou ayant des symptômes de celle-ci;

L'employeur peut mettre fin à la présente directive en tout temps.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

ABROGATION DE LA RÉOLUTION N° 20-03-6712 – MANDAT AVISEUR LÉGAL POUR LA RÉDACTION D'UN RÈGLEMENT SUR L'OCTROI DES CONTRATS

20-04-6729

Il est proposé par: Monsieur Bruno Martin

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby abroge la résolution n° 20-03-6712 concernant le mandat à l'aviseur légal pour la rédaction d'un règlement sur l'octroi des contrats.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

VACANCE 2019

ATTENDU que la période des vacances est du 1^{er} mai au 30 avril de chaque année;

ATTENDU que la directrice générale, madame Cynthia Gagné, a une semaine de vacances de l'année 2019 qui n'a pas été prise;

ATTENDU qu'en raison du manque de personnel administratif, madame Cynthia Gagné est dans l'impossibilité de prendre cette semaine de vacances.

EN CONSÉQUENCE,

20-04-6730

Il est proposé par: Madame Lynda Marceau

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby autorise madame Cynthia Gagné de prendre cette semaine de vacances en 2020.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

CANTONNIER - MEMBRE

20-04-6731

Il est proposé par: Monsieur Jean-Sébastien Bergeron

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby favorise l'information et l'expression des citoyens et citoyennes des 18 municipalités desservies, contribuant ainsi au dynamisme et à la fierté de ces communautés.

Comme par les années passées nous désirons que cette adhésion inclue la publication de nos vœux de Noël.

Le montant de cette dépense est de 100.00 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

FONDATION JEUNESSE SECONDAIRE DISRAELI -DON

20-04-6732

Il est proposé par: Monsieur Jean-Guy Levasseur

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby contribue à la Fondation pour la réussite des jeunes fréquentant l'École Polyvalente de Disraeli.

Le montant de cette contribution est de 50.00 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

BÉNÉDICTION DE BATEAUX/ BEACH PARTY FAMILIAL – AIDE FINANCIÈRE

20-04-6733

Il est proposé par: Madame Lynda Marceau

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby accepte d'accorder une aide financière à la Chambre de Commerce de Disraeli pour l'activité de bénédiction de bateaux / Beach party familial qui aura lieu au Parc Bellerive le samedi 20 juin 2020.

Le montant de cette aide financière est de 500.00 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

APPUI À COGECO DANS SA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CRTC

ATTENDU QUE la situation actuelle reliée à la COVID-19 force plus que jamais les gens à appliquer la distanciation physique entraînant ainsi l'utilisation accrue des services internet.

ATTENDU QU'il est primordial que tous les citoyens puissent bénéficier d'un accès aux services internet haute vitesse (aussi appelé « internet large banda ») afin que tous puissent communiquer avec leur proche, se tenir informé, étudier, se divertir et faire des rencontres virtuelles;

ATTENDU QUE Cogeco Connexion est déjà présent sur une partie du territoire de la MRC des Appalaches, et travaille activement au développement des autres secteurs mal ou non desservis pour l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a déjà appuyé Cogeco Connexion dans sa demande au programme de subvention Québec Haut Débit en décembre dernier, signalant par ailleurs qu'elle est d'avis que l'Internet haute vitesse est un service essentiel pour tous les citoyens;

ATTENDU QUE Cogeco Connexion a reçu l'appui du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour son projet déposé à Québec Haut Débit et que le ministère incite Cogeco Connexion à déposer son projet au Fonds pour large bande du CRTC;

ATTENDU QUE Cogeco Connexion déposera son projet de déploiement pour la MRC des Appalaches au programme du CRTC au plus tard le 30 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,

20-04-6734

Il est proposé par: Monsieur Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby salue les intentions de Cogeco Connexion à étendre son réseau à large bande dans notre municipalité et dans notre région.

Que la municipalité de Beaulac-Garthby appuie ainsi les démarches actuelles de Cogeco Connexion et considère fortement utiliser les services Internet haute vitesse, lorsque disponibles, au bénéfice de la municipalité et de tous les concitoyens.

Que la municipalité de Beaulac-Garthby encourage fortement le CRTC et les gouvernement du Canada et du Québec à considérer le projet déposé par Cogeco Connexion afin que tous les membres de notre collectivité puissent pleinement contribuer au développement social et économique de notre communauté.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

DOCUMENTATION

Toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins d'une situation exceptionnelle.

INSPECTEUR EN VOIRIE

Travaux à exécuter

20-04-6735

Il est proposé par: Madame Christina Pinard

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby autorise l'exécution des travaux pour le mois d'avril 2020 tels que présentés dans la proposition de l'inspecteur en voirie, monsieur Marquis Poulin, aux membres du conseil.

1. Entretien des chemins (dénéigement)
2. Entretien des cours (dénéigement)
3. Travaux du *grader*
4. Dossier sableuse
5. Autres travaux connexes

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal dépose son rapport aux membres du conseil.

AFFAIRES NOUVELLES :

1. BÉNÉDICTION DE BATEAUX/ BEACH PARTY FAMILIAL – AIDE FINANCIÈRE

20-04-6736

Il est proposé par: Madame Lynda Marceau

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby accepte de collaborer avec la Chambre de Commerce de Disraeli pour l'activité de bénédiction de bateaux / Beach party familial qui aura lieu au Parc Bellerive le samedi 20 juin 2020.

Nous nous engageons à fournir des poubelles, des tréteaux et l'électricité pour l'activité. Nous aurons un employé de la municipalité sur les lieux de l'activité selon l'horaire normale de travail.

Concernant un feu de camp, vous devez faire une demande de permis au directeur incendie.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

2. COMITÉ RESSOURCE HUMAINE

20-04-6737

Il est proposé par: Monsieur Marc Baillargeon

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby mandate le comité des ressources humaines à procéder à tous les étapes du processus d'embauche pour le directeur(trice) générale.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La mairesse et les conseillers.ères répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Cynthia Gagné, directrice générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20-04-6738

Il est proposé par: Monsieur Jean-Guy Levasseur
Que l'assemblée soit levée à 19 heures 26 minutes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

Cynthia Gagné, directrice générale

Isabelle Gosselin, mairesse

Je, Isabelle Gosselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.